

De la participation à la démocratie du faire



Le budget participatif permet aux habitants de voter sur les projets présentés, comme ici à Paris.

Loïc Blondiaux est professeur de science politique à l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne. Spécialiste des théories de la démocratie, il revient sur l'évolution des formes contemporaines de la participation et sur ce qu'il nomme la démocratie du faire. Nombre d'initiatives habitantes en sont porteuses et contribuent au renouvellement démocratique au côté d'autres outils plus institutionnels, que l'on redécouvre pour certains d'entre eux.

Dernières publications :

- Ouvrage : *La démocratie des émotions. Dispositifs participatifs et gouvernabilité des affects*, avec Christophe Traïni, Les Presses de Sciences Po, mars 2018, coll. : Académique.
- Article : "Chercheurs et acteurs de la participation : liaisons dangereuses ou collaborations fécondes ?", avec Jean-Michel Fourniau et Clément Mabi, in *Participations*, 2016/3 (n° 16).



Diagonal : Si l'on s'en tient à l'étymologie du mot participation, il s'agit de prendre part, mais il semble qu'il y ait beaucoup de confusions autour de ce terme. Pouvez-vous définir ce qu'est la participation – ou la démocratie participative – et ce qu'elle n'est pas ?

Loïc Blondiaux : Vous avez raison de dire que coexistent aujourd'hui des définitions différentes et parfois même un peu opposées de la démocratie participative. Si l'on veut une définition froide de cette question, dans le politique d'aujourd'hui, le terme renvoie à

l'ensemble des processus qui favorisent ou permettent aux citoyens de prendre part au processus de décision. Mais la difficulté porte sur l'interprétation de cette idée de "prendre part". Certains y voient une consultation, une information, et n'envisagent pas véritablement l'articulation entre ces dispositifs de participation et le processus de décision lui-même. Mais nous pouvons avoir une autre définition, plus exigeante, qui considère que s'il s'agit de prendre part, il faut penser un lien entre la participation, c'est-à-dire la contribution citoyenne, et les choix qui sont faits ultérieurement par des politiques. On voit bien que l'éventail de ce qui est



pensable et praticable diffère fortement selon la définition que l'on se donne de la démocratie participative.

■ ■ **Y a-t-il aujourd'hui un renouvellement des formes contemporaines de la participation ?**

Il y a de multiples évolutions, me semble-t-il. Elles sont de natures différentes. D'abord, il y a des évolutions technologiques. En plus des outils classiques de la démocratie de face à face, nous disposons aujourd'hui, avec les technologies numériques, d'instruments nouveaux qui offrent des possibilités intéressantes d'inclusion plus forte. Toutefois, dans le même temps, ils peuvent aussi contribuer à exclure d'autres populations. Je pense que ces outils permettent surtout aux jeunes et aux catégories les plus occupées de participer, mais en même temps, ils écartent tous ceux qui n'ont pas un accès simple ou pas d'accès du tout à Internet. C'est la première évolution. Et on voit bien qu'il y a une mode, une tendance, qui va beaucoup plus loin. Il y a en effet le risque que la démocratie participative se résume à la mise en place de plateformes de consultations. Beaucoup de propositions vont en ce sens. Or, il ne suffit pas de mettre en place une plateforme, elle ne peut être qu'un des éléments. Pour structurer une délibération avec les citoyens, un débat public, il faut d'autres instruments. C'est impératif, parce que les plateformes ne créent pas véritablement d'interaction entre les acteurs, en tout cas le plus souvent.

■ ■ **La volonté croissante des citoyens d'être partie prenante dans les projets constitue-t-elle aussi une évolution majeure selon vous ?**

La deuxième évolution, que je trouve absolument majeure, est liée à mon avis à un changement culturel qui est en train de se produire. Très clairement, la culture de la déférence à l'égard des élus et de la délégation de pouvoir se trouve de plus en plus refusée par une partie de la population. Et celle-ci, aujourd'hui, se prend en charge elle-même, elle tend à s'auto-organiser. On assiste ainsi au débordement de la démocratie participative institutionnalisée et de la démocratie représentative, par ce que j'appelle des formes de démocratie du faire, de l'agir des citoyens qui prennent en charge des questions, des problèmes, des communs, des espaces, pour cette fois-ci participer directement au processus politique.

■ ■ **Ces deux tendances se combinent-elles aujourd'hui ?**

Ces deux évolutions peuvent entrer en conflit l'une avec l'autre. En effet, si d'un côté, avec ces plateformes, on a la possibilité d'un dialogue avec de grandes proportions de la population, on peut faire du chiffre avec les plateformes de la technologie numérique, ce que l'on appelle les civitech, en revanche, on ne produit pas beaucoup de solidarité, de sociabilité, de délibération au sens fort. Alors que de l'autre côté, c'est tout l'inverse, c'est-à-dire qu'il y a des formes de sociabilité démocratique, des formes de communautés démocratiques qui se créent, et en même temps, cela ne concerne le plus souvent que de petits groupes de citoyens et à une échelle relativement restreinte. Il y a finalement un vide entre les deux, entre la démocratie des plateformes, d'une part et d'autre part, des formes de démocratie coopérative qui se multiplient aujourd'hui



FOTOLIA

dans les villes. Alors qu'est-ce qui occupera l'espace entre les deux ? On ne le sait pas encore, pour l'instant.

■ ■ **On parle beaucoup de ces initiatives "habitantes" aujourd'hui mais que représentent-elles ?**

Ce ne sont pas seulement quelques petits groupes qui agissent, soyons clairs. Si l'on prend en compte les expériences qui se veulent directement politiques, et si l'on inclut par exemple les initiatives d'habitat autogéré, de jardins partagés ou de consommation alternative, elles sont très nombreuses aujourd'hui. Or, toutes ces choses participent de la démocratie. Si l'on considère que la démocratie ce sont des formes de vie dans lesquelles les citoyens agissent comme des égaux pour construire ensemble un destin commun, à ce moment-là, ces expériences sont démocratiques. Mais évidemment, elles ne se transforment pas en phénomène politique classique, au sens où elles-mêmes refusent le plus souvent d'entrer dans le champ politique. Ce qui exigerait de créer un parti, de participer aux élections. Ce n'est pas du tout l'enjeu pour la plupart de ces laboratoires de la démocratie. En même temps, ce n'est pas rien.

■ ■ **Dans ce contexte, qu'en attendent finalement les élus ? Ces collectifs d'habitants et les élus peuvent-ils avancer ensemble ? Pour vous, sous quelles conditions ces expérimentations pourraient-elles prendre leur essor ?**

Il y a trois niveaux de raisonnement. Le premier niveau est vraiment structurel. Face aux événements qui s'annoncent et qui ont commencé à produire leurs effets, c'est-à-dire face à la crise environnementale, aux dérèglements climatiques ou encore face au très possible effondrement de toutes nos structures sociales et politiques, il est impératif que les élus et les citoyens travaillent ensemble. La réflexion autour de ce qu'on appelle aujourd'hui les communs est quelque chose d'absolument décisif. C'est un point qui me paraît capital. Si l'on ne réalise pas que nous sommes ensemble en charge d'un certain nombre de communs, tout le monde

Si la démocratie qui naît à Athènes est éloignée de nos démocraties modernes, il subsiste un principe que beaucoup souhaitent réaffirmer : la participation des citoyens aux processus de décision qui concernent les affaires de la cité.

Implication citoyenne

risque de souffrir des conséquences de ces évolutions. C'est le premier mode de raisonnement, c'est-à-dire que nous n'avons pas le choix.

Deuxième chose, dans la pratique, très clairement, il y a des résistances, une hostilité et des conflits. Or, la démocratie est faite aussi de conflits, entre ces mouvements d'auto-organisation, ces collectifs citoyens, et les élus. Pour des raisons de valeurs ou d'intérêts, je pense en particulier à des intérêts économiques qui vont en contradiction avec ce que cherche à produire l'action de ces collectifs, il y a souvent des frottements, voire des affrontements. Ceci explique qu'une partie de ce mouvement social et politique se méfie des institutions et cherche évidemment à les contourner. Une autre partie souhaite au contraire s'appuyer sur elles, et si l'on veut que ces initiatives se diffusent à une échelle plus large, il faudra nécessairement, me semble-t-il, un soutien, un relais des institutions politiques. De même, la loi devrait reconnaître ces initiatives. C'est le deuxième niveau de réflexion. Pour mille raisons, le développement du travail en commun me paraît nécessaire.



■ ■ Parmi les nouveaux outils institutionnels susceptibles de faire bouger la participation, figurent les budgets participatifs. Font-ils évoluer les modes de coopération entre la société civile, les élus et les services techniques ?

Le budget participatif occupe une place à part dans l'arsenal des dispositifs et des instruments de la démocratie participative, dans la mesure où lorsqu'il est conduit selon la règle et les méthodes originelles du budget participatif, à savoir celles de Porto Alegre, il y a un lien direct entre la participation et la décision. C'est l'un des rares dispositifs dans lequel les élus s'engagent à traduire dans la décision les résultats du processus participatif. Vous avez deux formules : soit une partie du budget est affectée directement par les citoyens, soit les citoyens sont amenés à proposer des projets à une certaine hauteur de

À Paris, le chantier de réouverture au public de la Petite Ceinture progresse, avec une implication des habitants dans la conception et la réalisation de certaines opérations.

■ ■ D'autres outils comme les référendums, les tirages au sort, permettraient-ils de renouveler la participation institutionnelle ?

Le tirage au sort est quelque chose de tout à fait étonnant. Depuis une quinzaine d'années maintenant, on redécouvre une méthode qui était autrefois totalement associée à l'idée de démocratie. Montesquieu, au milieu du XVIII^e siècle, disait que le tirage au sort était la méthode démocratique de choix des gouvernants, alors que l'élection était la méthode aristocratique. Et la crise démocratique contemporaine incite finalement à renouveler notre imagination et à réintroduire une procédure qui avait été complètement refoulée et rejetée, à partir de la fin du XVIII^e siècle, au profit de l'élection. Le tirage au sort est un instrument qui permet de rappeler que nous sommes tous égaux face à la politique. C'est même le principe fondateur de la démocratie de considérer que nous sommes tous capables de produire des jugements politiques. Il y a aujourd'hui un double mouvement. Certains réfléchissent à la possibilité d'inventer ou de compléter le processus représentatif par des assemblées ou des jurys tirés au sort, et des initiatives mettent en œuvre cette idée avec beaucoup de profit, me semble-t-il. L'expérience dont nous disposons des jurys citoyens ou des conférences de citoyens, nous montre qu'un groupe de citoyens tiré au sort, informé de manière contradictoire d'un sujet, qui se donne le temps d'y réfléchir, est tout à fait capable de produire des jugements et des avis utiles au gouvernement. Ils sont aussi rationnels et politiquement fondés que ceux émis par une assemblée d'élus.

Le tirage au sort est donc une des voies du renouvellement, même s'il ne peut pas tout car il a aussi ses limites. Avec d'autres collègues, dans un livre très récent, nous avons proposé une assemblée citoyenne du futur qui serait une troisième chambre composée en partie de citoyens tirés au sort. Ce pourrait être une des voies à explorer. ■

Propos recueillis
par Virginie BATHELLIER